

PERSPECTIVE COMPLÉMENTAIRE

ENQUÊTE SUR L'AVENIR DE L'EXERCICE DU DROIT **TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES**



Juin 2013

© L'Association du Barreau canadien

865, avenue Carling, bureau 500

Ottawa (Ontario) K1S 5S8

Tél.: 613 237-2925 / 800 267-8860

Téléc.: 613 237-0185

Courriel: futures@cba.org

Page d'accueil : www.cba.org

Site Web: cbafutures.org

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Imprimé au Canada

Available in English

Les points de vue exprimés dans ce rapport ne sont pas nécessairement ceux de l'Association du Barreau canadien.

L'Association du Barreau canadien (ABC) a commandé une analyse des données démographiques qui touchent la pratique du droit au Canada. L'étude se concentre principalement sur les statistiques publiées par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada dans ses rapports statistiques de 2000, 2005 et 2010.

L'étude cerne treize tendances démographiques principales qui devraient être prises en considération dans l'enquête sur l'avenir de l'exercice du droit.

Ce résumé présente un bref survol de l'étude.

1. LE NOMBRE D'AVOCATS

En 2010, il y avait au Canada un avocat pour 396 citoyens. Selon les statistiques, le nombre d'avocats exerçant le droit est en forte croissance par rapport à la population canadienne en général. Malgré tout, le nombre d'avocats exerçant le droit au Canada n'a pas encore atteint le taux des États-Unis où, en 2010, il y avait un avocat pour 256 citoyens.

O 2. LE NIVEAU D'EXPÉRIENCE

En général, l'âge moyen des avocats qui exercent le droit au Canada augmente au fil des ans. Ainsi la proportion des avocats avec 25 ans ou plus d'expérience est aujourd'hui supérieure à la proportion d'avocats avec cinq ans ou moins ou entre six et dix ans d'expérience. Selon la tendance, l'âge moyen des avocats qui exercent le droit au Canada continuera à augmenter jusqu'à ce que la cohorte des avocats avec le plus d'expérience parte à la retraite.

O 3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon les statistiques du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, l'âge médian des avocats, juges et notaires (au Québec) est supérieur à l'âge médian d'autres groupes professionnels. L'âge de la retraite parmi les avocats, juges et notaires est aussi plus élevé. Le résultat sur le marché du travail est que les nouveaux diplômés doivent attendre la retraite des avocats plus âgés pour pouvoir s'établir.

Selon le ministère, lorsque les avocats de la génération plus âgée

4. LES ADMISSIONS

Le nombre d'admissions à la pratique du droit au Canada est en hausse. Sur la base de ce qui précède, l'auteur est d'avis que quand les avocats plus âgés prendront la retraite, le marché devrait pouvoir absorber le taux actuel d'admissions.

5. L'EXERCICE DU DROIT EN MILIEU URBAIN ET EN MILIEU RURAL

Sur la base de preuves anecdotiques, plusieurs groupes se préoccupent du fait que l'exercice du droit est de plus en plus centré dans les grandes villes. Il semble que moins de jeunes avocats choisissent de se déplacer en dehors des centres urbains lorsqu'ils entament leur carrière.

Nonobstant les divergences entre les statistiques fournies par les barreaux et celles du recensement, l'auteur estime probable que la proportion d'avocats qui choisissent d'exercer le droit à l'extérieur de grands centres ne suit pas l'évolution de la population générale.

6. LA LIBRE CIRCULATION

À la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation nationale, les avocats canadiens peuvent exercer le droit dans n'importe quelle province au Canada jusqu'à 100 journées ouvrables par année sans avoir à effectuer des démarches particulières auprès du barreau. De plus, l'exercice du droit à l'international par des avocats canadiens est en forte croissance.

7. LE MILIEU DE PRATIQUE

Selon l'auteur, il y a peu de statistiques et d'études sur la façon dont les avocats canadiens exercent le droit. D'après les données disponibles, il semble qu'environ deux tiers des avocats exercent le droit en pratique privée, mais il faudrait davantage de données pour entreprendre une analyse détaillée au sujet des milieux de pratique.

8. LA TAILLE DES CABINETS D'AVOCATS

Depuis 2000, il y a une tendance croissante envers l'exercice du droit dans des cabinets de petite taille (dix avocats ou moins). En 2010, environ 30 % des avocats exerçaient le droit dans un tel milieu.

O 9. LES DOMAINES DE PRATIQUE

Il existe peu de données au sujet des domaines de pratique. Si on veut entreprendre une étude approfondie sur l'avenir de l'exercice du droit, il faudrait d'abord effectuer de la recherche pour déterminer dans quels domaines les avocats exercent le droit. Selon le peu de statistiques disponibles, il semble que la plus grande proportion d'avocats travaillent dans le domaine du litige civil.

10. LES HONORAIRES

Depuis quelques années, les taux des honoraires d'avocat ont augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation pour d'autres biens et services. Par exemple entre 2005 et 2012, les taux ont augmenté de 66,1 % pour les nouveaux avocats et de 63,6 % pour les avocats avec dix ans d'expérience.

11. LA RÉMUNÉRATION

Selon des données publiées dans la revue *Canadian Lawyer* chaque année depuis 2005, la rémunération des avocats salariés augmente plus rapidement que l'indice des prix à la consommation.

12. LE SEXE

En 2010, 37 % des avocats exerçant le droit au Canada étaient des femmes. Une analyse plus approfondie démontre toutefois que la proportion est de plus de 50 % parmi les jeunes avocats. Selon l'auteur, des progrès ont été réalisés envers l'égalité entre les sexes, mais surtout pour les nouvelles avocates et celles qui choisissent d'exercer le droit en milieu de pratique non traditionnel.

13. LA DIVERSITÉ

Certains barreaux provinciaux (Haut-Canada, Nouvelle Écosse, Colombie-Britannique) recueillent des données démographiques de leurs membres à titre volontaire, mais il n'y a pas de statistiques en matière de diversité/équité au niveau national.

Selon les statistiques disponibles, la composition démographique de la profession juridique ne reflète pas celle de la population générale. Dans le cadre de l'enquête sur l'avenir de l'exercice du droit, il serait utile de recueillir des données pertinentes sur une base nationale.



